



Défense des droits de l'enfant : des efforts à poursuivre

Publié le 15 novembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © Monkey Business - Fotolia.com

L'enfant se voit accorder des droits à partir du XIX^e siècle. Les pouvoirs publics ont ensuite étendu ses droits et veillé à leur application. Mais beaucoup reste à faire. Retour sur la mise en place des premiers droits accordés aux enfants, la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et la situation actuelle en France.

Plusieurs traités nationaux et internationaux portent sur les droits de l'enfant. Le principal reste la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), adoptée en 1989 par l'Organisation des nations unies (ONU).

Toutefois, le Défenseur des droits, dans son rapport d'activité 2020 et son dernier rapport sur la mise en œuvre de la CIDE, constate des reculs et l'émergence de nouveaux sujets de préoccupations quant à l'atteinte à la dignité et à l'intégrité physique et morale de nombreux enfants ([lire la suite de l'article de Vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr/eclairage/277093-defense-des-droits-de-lenfant-des-efforts-poursuivre) [↗ \(https://www.vie-publique.fr/eclairage/277093-defense-des-droits-de-lenfant-des-efforts-poursuivre\)](https://www.vie-publique.fr/eclairage/277093-defense-des-droits-de-lenfant-des-efforts-poursuivre)).